

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023- 11/5/25 DOSSIER N°6007	AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) - INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Isabelle PENICAUD
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION SCHÉMA
RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) - INTERVENTION DU DÉPARTEMENT
DANS LE SECTEUR AGRICOLE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de

*compétence à la Commission Permanente,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU la délibération n°CD2017-05/5/26 du Conseil Départemental du 19 mai 2017 relative à l'intervention du Département dans le secteur agricole pour les années 2017 à 2020,
VU la délibération n°CP08/07/2022/5/52 du Conseil Départemental du 8 juillet 2022 relative à l'avenant de prolongation de la convention SRDEII,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-11/5/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter le projet d'avenant n°2 prolongeant jusqu'au 31 mars 2024 la convention entre le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET